

Cote du document: A/47/64

Meilleur exemplaire
Disponible



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/64
31 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN 11 2000
1991

Quarante-septième session

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 30 décembre 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte de la déclaration rendue publique par le Gouvernement colombien le 26 décembre 1991, au sujet de la création de la Communauté d'Etats indépendants, de l'appui que ces Etats ont accordé à la Fédération russe pour que celle-ci occupe le siège de l'URSS à l'Organisation des Nations Unies, de la décision de mon pays de maintenir avec la Fédération russe les relations diplomatiques qu'il entretenait avec l'Union soviétique et de son intention d'en établir avec les autres Etats de la CEI.

Le texte de la déclaration du Gouvernement colombien est le suivant :

"Le Gouvernement colombien a suivi avec un intérêt particulier les transformations qui se sont produites dans l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques et qui ont conduit à sa dissolution et à la création par la plupart des Etats qui la constituaient d'une Communauté d'Etats indépendants.

Le Gouvernement colombien, tenant compte de la décision prise le 25 décembre par la quatrième session du Soviet suprême a décidé de maintenir avec la Fédération russe les relations diplomatiques qu'il entretenait avec l'Union soviétique.

Le Gouvernement colombien prend acte de la décision des Etats constitutifs de la CEI d'appuyer la Fédération russe pour que celle-ci occupe le siège de l'ex-URSS à l'Organisation des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, et il prend acte également de la volonté exprimée par cette communauté de concourir au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, dans le respect de la Charte des Nations Unies comme de ses obligations internationales.

Le Gouvernement colombien exprime l'intention d'établir en temps voulu des relations diplomatiques avec les autres Etats de la CEI dans le strict intérêt de sa politique étrangère.

Enfin, le Gouvernement colombien exprime au Président Mikhaïl Gorbatchev sa reconnaissance pour l'oeuvre qu'il a accomplie, qui, au plus haut degré, a facilité, ces dernières années, le processus de démocratisation et contribué à la détente dans les relations internationales.

Bogota, le 26 décembre 1991"

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer aux missions permanentes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Fernando CEPEDA
